



## MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUX NATIONS UNIES

HR/fh  
N° 800

La Mission permanente de la France présente ses compliménts au Secrétaire de l'organisation des Nations Unies - Bureau des affaires juridiques et à l'honneur du secrétaire à la demande du Gouvernement de la République du Suriname à la Commission des limites du plateau continental, déposée le 5 décembre 2008 conformément à l'article 76, paragraphe 8, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, concernant la fixation des limites marines de son plateau continental.

Cette Représentation permanente à l'honneur de rappeler que la France a elle-même adressé une demande partielle à la Commission des limites du plateau continental le 22 mai 2007, conformément à l'article 76, paragraphe 8, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, concernant les zones de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie. La France avait indiqué alors que le plateau continental de la Guyane ne faisait l'objet d'aucun différend entre elle-même et tout autre Etat. Elle confirme que des négociations entre la France et le Suriname... concernant la délimitation de leur frontière maritime sont en cours. Ainsi elle reçoit...

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies  
Bureau des Affaires juridiques  
Division des affaires maritimes et du droit de la mer  
Bureau DC2-450  
New York

Cette Représentation permanente note la Déclaration du Gouvernement de la République du Suriname, conforme à l'article 76, paragraphe 10, de la Convention, selon laquelle le Gouvernement Surinamienne ne préjuge pas de la délimitation de la frontière maritime entre la France et le Suriname. Sur cette base, elle confirme que la France n'a pas d'objection à ce que la Commission des limites du plateau continental, dans la mesure où celles-ci ne préjugeront pas de la délimitation définitive du plateau continental entre la France et le Suriname, dont la négociation est actuellement en cours entre les deux Etats / WR

La Mission permanente de la France auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'organisation des Nations Unies - Bureau des affaires juridiques les assurances de sa haute considération.

